

Certificat de Spécialisation Sols Sportifs Engazonnés

Niveau 4 Délivré par le Ministère de l'Agriculture
RNCP 35398 (16/03/2021)

En apprentissage

En formation continue



Objectifs de la formation

Former des ouvriers hautement qualifiés qui participent à l'aménagement et l'entretien des terrains de sport. Ils gèrent et organisent le travail sur le site. Le titulaire du Certificat de Spécialisation est capable de :

- Préparer le terrain sportif engazonné,
- Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés,
- Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné.



Conditions générales

Pré-requis :

- Être âgé(e) de 18 à 29 ans (pour l'apprentissage uniquement)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur dans le secteur du paysage ou des travaux forestiers (Bac Pro ou Brevet Pro). Dérogations possibles sous conditions.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation, stagiaire Région, etc...
- Pour les salariés et demandeurs d'emploi, prévoir le dépôt d'un dossier de financement

Modalités d'inscription et délai d'accès à la formation :

- Formation d'octobre à octobre. Dès mi-janvier, préinscription possible sur le site internet*
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux éventuels tests écrits ou pratiques. Un entretien avec la référente handicap permet de répondre aux éventuels besoins d'adaptation de parcours

Tarifs : Pas de frais de formation. Prise en charge partielle des frais de restauration et hébergement possible sous certaines conditions. Rémunération de l'apprenti(e) selon la législation en vigueur.

Durée :

- Formation en alternance d'une durée de 1 an
- Présence au centre de formation : 420h.
- La durée du contrat peut être modulée en fonction de la situation du candidat (détection de certains diplômes, besoins spécifiques pour les personnes en situation de handicap..)



Contenu de la formation*

*Référentiel de diplôme disponible sur Chlorofil.fr / les blocs de compétences du diplôme peuvent aussi être validés partiellement

Le diplôme est composé de 3 unités capitalisables (UC ou blocs de compétences)

UC 1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné.

- Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien,
- Effectuer le suivi du matériel d'entretien,

UC 2 : Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés.

- Réaliser les travaux courants d'entretien
- Réaliser les travaux spécifiques d'entretien avec le matériel adapté.

UC 3 : Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné

- Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif
- Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné



Modalités pédagogiques et d'évaluation

- Formation en présentiel
- Cours théoriques et mises en situation pratiques sur plateau technique ou chantiers école
- Projets de groupe, visites, rencontres avec des professionnels

Le contrôle continu permet d'obtenir le diplôme, quand toutes les UC sont acquises. Un jury délibère et valide les résultats obtenus. Le candidat conserve le bénéfice des unités acquises.



Et après ...

- Insertion professionnelle directe dans une entreprise du secteur du paysage ou dans un service technique espaces verts d'une collectivité
- Formations courtes de perfectionnement



Indicateurs qualité



SCANNEZ LE CODE
POUR LES CONSULTER



Pré-inscription



SCANNEZ LE CODE
POUR VOUS PRÉ-INSCRIRE



CFA - CFPPA :
cfa.evreux@educagri.fr

EPLEFPA Horti-Pôle Evreux
6 rue Georges Politzer,
27032 EVREUX CEDEX
02 32 28 26 32



FRANCE
compétences
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
RÉGION
NORMANDIE